



HARAS DU SOLEIL

CHEVAUX tarifs 2026-2027

Les reprises durent 1 heure et sont encadrés par un moniteur diplômé d'état. Les cavaliers doivent prévoir d'arriver 15mn à l'avance pour s'occuper de leur poney et de repartir 15 mn après pour s'en occuper après la reprise



Cavaliers de passage

- PACK 1 HEURE DE PASSAGE 27 €
- PACK CARTE DE 5 HEURES 125 € (soit 25 € la séance)



Futurs membres

- PACK DECOUVERTE 3 HEURES 54 € (soit 18 € la séance)
(valable 1 mois, non renouvelable, déductible du forfait annuel jusqu'au 01/11/2026)



Cours particuliers

- | | Seul | en duo ou trio |
|--------------------------------|------|-----------------|
| ➤ COURS PARTICULIER MEMBRE | 40 € | 30 €/ cavalier |
| ➤ COURS PARTICULIER NON MEMBRE | 50 € | 40 € / cavalier |



Inscription à l'année (cavaliers membres)

<u>Devenir Membre</u> Cotisation valable de septembre 2026 à aout 2027 Prix au pro rata de l'année : <u>Moins de 18 ans</u> : janvier : 60 €, avril : 45 € juillet : 30 € <u>Plus de 18 ans</u> : janvier : 70 €, avril : 55 € juillet : 40 € *inclus : Adhésion à l'association les amis du haras du soleil pour 2 € / an	Droit d'entrée annuel (la 3^{ème} offerte)	95 € / an (+ 18 ans) 85 € / an (- 18 ans)
	Licence 2027 (obligatoire)	40 € par an (+18 ans) 29 € par an (-18 ans)
<u>Forfait annuel 1 ou 2 séances par semaine</u> ► Engagement annuel sur 32 ou 64 séances du 7 septembre 2026 au 26 juin 2027, hors vacances scolaires, et inclus 1 semaine de fermeture fin janvier et 1 semaine de fermeture lors du pont de l'ascension du 4 au 9 mai 2027 ► Forfait <u>non remboursable</u> mais reportable selon condition du règlement intérieur pour raison médicale avec certificat médical. ► Règlement du forfait en début d'année sous la forme de 3 chèques du montant du trimestre encaissable en septembre, janvier et avril. ► 3 rattrapages maximum par trimestre si d'absence signalée 48 h à l'avance.	1 séance par semaine	612 € / an Soit 204 € / trimestre Soit 19.12 € / séance
	2 séances par semaine	990 € / an Soit 330 € / trimestre Soit 15.47 € / séance
<u>Carte de 10 heures</u> ► Engagement sur 10 heures à raison d'un peu moins d'1 fois par semaine, en fonction des places disponibles. Non prioritaire sur les créneaux horaires ► <u>carte valable 4 mois</u> à la date de la première séance prise, <u>non remboursable</u> , sans report possible sauf pour problème médical avec fourniture d'un certificat médical. ► Des cours peuvent avoir lieu durant les vacances scolaires	Carte 10 heures (valable 4 mois)	215 € Soit 21.5 € la séance
	<u>Règlement à la séance</u>	1 séance 23 €

Tel : 02-47-24-25-80
Port : 06-63-14-04-17

Règlementation des inscriptions (extrait du règlement intérieur)

- Le dossier d'inscription doit comprendre : La fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation, le règlement intérieur signé et le numéro de licence si le cavalier en possède une de l'année d'avant. La licence est obligatoire pour prendre des cours au haras du soleil.

Inscription en forfait annuel

- Le forfait annuel est non remboursable. En cas de problème médical avéré (sur présentation d'un certificat médical), le restant peut être rattrapé sur des activités de vacances ou sur des cours dès que le cavalier est rétabli.
- Le règlement du forfait annuel est à donner intégralement en septembre, sous forme de 3 chèques encaissables en septembre, janvier et avril ou 3 autorisations de prélèvement aux mêmes dates.
- Les trimestres : Les cours ont lieu 1 ou 2 fois par semaine en fonction de la formule choisie, hors vacances scolaires et fermeture d'une semaine fin janvier ou début février 2027. Durant le pont de l'ascension (du mardi 4 mai au lundi 10 mai 2027), les cours n'ont pas lieu.
- Rattrapage de séances : 3 rattrapages maximum dans le trimestre (sauf cas particulier de problèmes médicaux avec certificat). Les rattrapages sont à effectuer dans le même trimestre. Aucun rattrapage ne sera possible pendant les vacances scolaires sauf cas particulier pour le forfait annuel et sur présentation d'un certificat médical.
- Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due et ne pourra prétendre à un rattrapage sauf sur certificat médical

Inscription en carte

- Le dossier d'inscription doit comprendre : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation, une autorisation parentale pour les mineurs le règlement intérieur signé et le numéro de licence. La licence est obligatoire pour prendre des cours au haras du soleil.
- Les cartes sont non remboursables et ont une durée de vie indiquée lors de la souscription dont la validité débute à la date de prise de la 1^{ère} séance. Une carte tombant à échéance est réputée consommée même si certaines heures n'ont pas été prises par le cavalier. Le début de la carte correspond à la date de la 1^{ère} séance prise.
- Inscription et Rattrapage de séances : Le cavalier choisit un créneau horaire correspondant à son niveau pour prendre ses cours. En cas d'absence, il convient de rattraper une séance avant l'échéance de validité de la carte dans la limite de 3 changements par carte (via l'application mes-ecuries.com minimum 48 heures avant le cours). En cas d'absence, le cavalier doit décommander le cours **au moins 48 heures** en avance pour que l'heure ne soit pas due via l'application mes-ecuries.com ou par mail si impossibilité de se décocher, l'heure de réception du mail faisant foi. L'intégralité des heures doivent être prises durant la validité de la carte
- Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due et ne pourra prétendre à un rattrapage sauf sur certificat médical, elle sera cochée sur la carte comme si elle avait été prise.
- Le règlement de la carte est à faire au moment de la 1^{ère} heure de celle-ci, les cartes sont non remboursables.